

Coupe de L'Hérault C'est le 1^{er} tour pour les catégories Sénior et U15



Vendredi 23 septembre 2022

SOMMAIRE

L'ACTU DE LA SEMAINE	3
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	6
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	10
PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE	21
PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE	23
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	24



Mise en page : Morgan Billaut

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

District de l'Hérault de Football

66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierresvives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

L'ACTU DE LA SEMAINE

DISPOSITIF « CLUB OFFICIEL DES BLEUS »



Nous avons le plaisir de vous informer qu'à l'occasion de la prochaine Coupe du Monde de la FIFA, la FFF met en place le dispositif « **Club Officiel des Bleus** », directement en lien avec « **Fiers d'être bleu** », et offrira à chaque club qui en fera la demande, un kit complet de goodies (décorations, maquillage, posters, etc.) ainsi qu'un guide d'animations, leur permettant de réaliser toutes actions de soutien envers l'Equipe de France.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de responsabilité sociétale de la FFF, la Coupe du Monde étant un excellent moyen de promouvoir le vivre ensemble.

L'objectif est donc de permettre à tous nos licenciés (pratiquants, parents, dirigeants, éducateurs, arbitres) de vivre des moments de partage et de convivialité au sein de leur club, tout au long de l'aventure de nos Bleus, à travers des animations organisées dans le cadre du projet club et ses piliers associatifs et éducatifs.

Les clubs auront d'ailleurs la possibilité de mettre en avant leurs initiatives sur le site du PEF après la Coupe du Monde. Plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement.

Le calendrier est donc le suivant :

- Envoi d'un mail aux clubs le lundi 29 août
- Inscription jusqu'au 23 septembre
- Réception des kits à partir du milieu du mois d'octobre (les Ligues et Districts en seront également destinataires)
- Animations Coupe du Monde du 20 novembre au 18 décembre

Vous trouverez ci-après le lien d'inscription qui sera adressé aux clubs :

- https://formulaire.fff.fr/quiz/1093963_114/KitsClubsCDM2022.html

Comptant sur votre mobilisation et celle des clubs.

Cordialement,

Reginald Becque

Direction de la Ligue du Football Amateur

Chef de projet Développement des Partenariats et Communication

PLATEAUX U11 FEMININES



[Ci-après les plateaux amicaux des féminines U11F.](#)

Début des plateaux le samedi 1er octobre 2022.

Merci de transmettre un mail à competitions@herault.fff.fr pour l'organisation du/des plateaux.

La Section Féminine de la Pratique Sportive

PLATEAUX DE BRASSAGE U13 FEMININES A 8



[Ci-après les plateaux amicaux des féminines U13F.](#)

Début des plateaux le samedi 12 novembre 2022.

Merci de transmettre un mail à competitions@herault.fff.fr pour le terrain et l'horaire.

La Section Féminine de la Pratique Sportive

PLATEAUX AMICAUX**U10/U11**

[Ci-joint les plateaux amicaux avec les équipes engagées au 21 septembre 2022.](#)

Vous avez jusqu'au 30 septembre pour nous transmettre vos engagements. Nous rajouterons les clubs au fur et à mesure.

Les plateaux débutent le samedi 1 octobre 2022.

Vos horaires sont à transmettre sur la boîte mail : animation@herault.fff.fr **uniquement**.

La commission animation

U13F A 8

[Ci joint les plateaux amicaux des féminines U13.](#)

Début du plateau le samedi 1er octobre 2022.

La Section Féminine de la Pratique Sportive

REPARTITION RENTREE DU FOOT U8/U9 (MAJ 23/09)

[Ci joint veuillez trouver les documents pour la rentrée du foot U11.](#)

Nous avons supprimé quelques sites par manque d'équipes. Ainsi les équipes positionnées sur les plateaux de St Pargoire, Vias et Lunel GC ont été inscrites sur d'autres sites du même secteur afin d'éviter des plateaux à 3 ou 4 équipes seulement.

Bonne réception

La Section animation de la Pratique Sportive

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE**SECTION SENIORS****Réunion du mercredi 21 septembre 2022**

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Excusé : **M. Matthieu Blain**

Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

RAPPEL – COUPE OCCITANIE SENIORS

Le **tirage au sort** du 3^{ème} tour de Coupe Occitanie Seniors du 9 octobre 2022 aura lieu **le mercredi 28 septembre 2022 à 14h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives, à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

RAPPEL – MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

L'Officiel 34 N° 7 du 16 septembre 2022

COUPE OCCITANIE SENIORS**2ÈME TOUR****MAUGUIO CARNON US 1/M. PETIT BARD FC 1****PAULHAN ES 1/PALAVAS CE 1****BESSAN AS 1/SUD HERAULT FO 1****CŒUR HERAULT ES 1/LATTES AS 1**

Du 25 septembre 2022

Devront se jouer en semaine en soirée, au plus tard le 28 septembre 2022, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District*(4^{ème} tour de Coupe de France)***Faute d'accords entre les clubs notifiés au plus tard le 23 septembre 2022 à 9h, les rencontres seront fixées au 28 septembre 2022 à 20h30.**

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE OCCITANIE SENIORS**2ÈME TOUR****ST THIBERY SC 1/ASPTT MONTPELLIER 1**

Du 25 septembre 2022

Est inversée, conformément aux Règlements Généraux de la Ligue Football Occitanie, Titre VII – Les Coupes organisées par la L.F.O., chapitre 7, Article 69-3**PUISSALICON MAGA 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1**

Du 25 septembre 2022

Est reportée au 21 septembre 2022*(4^{ème} tour de Coupe de France – accord des clubs)***MEZE STADE FC 1/ST JEAN VEDAS 1**

Du 25 septembre 2022

Est reportée au 28 septembre 2022*(4^{ème} tour de Coupe de France – accord des clubs)***GIGNAC AS 1/JACOU CLAPIERS FA 1**Du 25 septembre 2022, **est inversée, conformément aux Règlements Généraux de la Ligue Football Occitanie, Titre VII – Les Coupes organisées par la L.F.O., chapitre 7, Article 69-3****Et devra se jouer en semaine en soirée, au plus tard le 28 septembre 2022, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District (mail adressé aux clubs le 15 septembre 2022)***(4^{ème} tour de Coupe de France)***Faute d'accords entre les clubs notifiés au plus tard le 23 septembre 2022 à 9h, la rencontre sera fixée au 28 septembre 2022 à 20h30.**

INFORMATION AUX CLUBS

Courriel du 15 septembre 2022 de ROC SOCIAL SETE pour retirer l'engagement de son équipe Vétérans en Coupe de l'Hérault Vétérans. L'engagement a été supprimé et le total des équipes engagées s'élève désormais à 43.

FORFAITS

M. PAILLADE MERCURE 2

50747.1 - Vétérans (B) du 16 septembre 2022
À BALARUC STADE 3

Courriel du 15 septembre 2022

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

MARSEILLAN CS 1

50814.1 - Vétérans (C) du 16 septembre 2022
À ROC SOCIAL SETE 2

Courriel du 15 septembre 2022

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

M. LUNARET NORD 1

50552.1 - Brassage D4 et 5 (C) du 18 septembre 2022
Contre M. CELLENEUVE 2

Courriel du 16 septembre 2022

Amende : 40 € (20 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

CŒUR HERAULT ES 4

51962.1 - Vétérans (D) du 30 septembre 2022
Contre ALIGNAN AC 3

Courriel du 18 septembre 2022

Amende : 20 € (10 € pour forfait notifié plus de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

CŒUR HERAULT ES 4

51962.2 – Vétérans (D) du 3 février 2023
À ALIGNAN AC 3

Courriel du 18 septembre 2022

Amende : 10 € (forfait notifié plus de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

M. LEMASSON RC 3

50748.1 – Vétérans (B) du 16 septembre 2022
À LA PEYRADE OL 3

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe LA PEYRADE OL 3 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. LEMASSON RC 3 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe LA PEYRADE OL 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

AS MEDITERRANEE 34 4

50665.1 – Brassage D4 Et 5 (G) du 18 septembre 2022
À MONTBLANC SF 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, l'équipe AS MEDITERRANEE 34 4 ne pouvait accéder à la FMI, ni Footclub Compagnon pour la vérification des licences,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe AS MEDITERRANEE 34 4 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MONTBLANC SF 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,
Vus les rapports des officiels,
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

MIREVAL AS 2

50553.1 – Brassage D4 et 5 (C) du 18 septembre 2022

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

BESSAN AS 2

50692.1 – Brassage D4 et 5 (H) du 18 septembre 2022

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL**MONTAGNAC US 3**

50815.1 – Vétérans (C) du 16 septembre 2022

U.S. BEZIERS 3

50944.1 – Vétérans (E) du 16 septembre 2022

VALROS AS 2

50947.1 – Vétérans (E) du 16 septembre 2022

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 5 octobre 2022**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 28 septembre 2022 à 14h.Le Président,
Jacques GayLe Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE****SECTION JEUNES****Réunion du mardi 20 septembre 2022**Présidence : **M. Jean-Michel Rech**Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi**Excusé : **M. Patrick Ruiz****Le procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.**

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

RAPPEL – RENOUELEMENT DE L'OPÉRATION CARTON VERT

L'Officiel 34 N° 5 du 22 juillet 2022

Rectificatif :

La F.F.F. a lancé le 11 juillet 2022 les inscriptions à l'opération Carton Vert ; le District de l'Hérault de Football a décidé de renouveler l'opération sur les **catégories U17 et U15** pour la saison **2022-2023** ; les championnats concernés sont : U17 Ambition phase 1, U15 Ambition Phase 1, U17 et U15 Territorial, U17 Ambition D1 et U15 Ambition D1 phase 2.

U14 TERRITOIRE

Le Règlement de la Compétition U14 Territoire, d'application commune sur tous les districts de la LFO, sera bientôt mis en ligne sur le site internet du District de l'Hérault de Football.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Rappel : les calendriers de la première phase des championnats U19 Brassage, U17 Ambition, U17 Avenir, U15 Ambition, U15 Avenir et U14 Territoire ont été publiés sur Footclubs et le site internet du District de l'Hérault de Football le 6 septembre 2022 à 14h.

La Commission a procédé à la modification des calendriers des poules impaires : en effet, pour l'équité sportive par rapport aux rencontres à domicile et à l'extérieur, elle a procédé à l'inversion de certaines rencontres (voir rubrique ci-dessous)

RETRAITS D'ENGAGEMENTS

GIGEAN R S 1

U17 Avenir (D)

Courriel du 9 septembre 2022

Sans Amende (Inactivité validée le 5 septembre 2022)

GRAND ORB FOOT ES 2

U17 Avenir (B)

Courriel du 13 septembre 2022

Amende : 80 €

FABREGUES AS 11

U14 Territoriale (A)

Courriel du 13 septembre 2022

Amende : 80 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

M. ATLAS PAILLADE 1

U15 Ambition (D)

Courriel du 12 septembre 2022

Amende : 80 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

ENGAGEMENTS

Courriel du club POINTE COURTE A.C. SETE du 7 septembre 2022 pour engager une seconde équipe U15 : l'équipe **S. POINTE COURTE 2** intègre la **poule G en U15 Avenir**.

Courriel du club U.S. ST MARTIN DE LONDRES du 8 septembre 2022 pour engager une seconde équipe U15 : l'équipe **ST MARTIN LONDRES US 2** intègre la **poule F en U15 Avenir**.

Courriel du club U.S.O. FLORENSAC PINET DU 8 septembre 2022 pour engager une seconde équipe U15 : l'équipe **FLORENSAC PINET 2** intègre la **poule A en U15 Avenir**.

Fax du club O.J BEZIERS du 9 septembre 2022 pour engager une équipe U17 ; l'équipe **B. JEUNESS OL 1** intègre la **poule D en U17 Avenir**.

Courriel du club U.S. BEZIERS du 12 septembre 2022 pour l'engagement d'une équipe U15 supplémentaire : **U.S. BEZIERS 2** remplace U.S. BEZIERS 1 en **U15 Avenir poule B**, **U.S. BEZIERS 1** intègre la **poule A en U15 Ambition**.

Courriel du club U.S. MAUGUIO CARNON du 14 septembre 2022 pour basculer son équipe MAUGUIO CARNON US 3 engagée en U15 Avenir poule E (engagement par mail le 8 septembre 2022) en **U14 Territoriale poule A** : l'équipe **MAUGUIO CARNON US 11** intègre ce championnat, et remplace FABREGUES AS 11.

Courriel du club LODEVOIS LARZAC FUTSAL du 19 septembre 2022 pour l'engagement d'une équipe U15 : **LODEVOIS LARZAC FUTSAL 1** intègre la poule **E en U15 Avenir**.

M. ST MARTIN AS 1/JUVIGNAC AS 1

51291.1 - U17 Ambition (C) du 18 septembre 2022

La Commission transmet le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS**U19 BRASSAGE**

🏆 Poule A

PRADES LEZ FC 1/ASPTT MONTPELLIER 1

Du 9 octobre 2022

A été inversée**VENDARGUES PI 1/PRADES LEZ FC 1**

Du 16 octobre 2022

A été inversée

JACOU CLAPIERS FA 1/VALERGUES AS 1

Du 12 novembre 2022

A été inversée**U17 AMBITION**

⚽ Poule D

MONTAGNAC US 1/GRAND ORB FOOT ES 1

Du 8 octobre 2022

A été inversée**CANET AS 1/FLORENSAC PINET 1**

Du 13 novembre 2022

A été inversée

⚽ Poule E

**FABREGUES AS 2/ROC SOCIAL SETE 1
S. POINTE COURTE 1/M. ATLAS PAILLADE 1**

Du 8 octobre 2022

Ont été inversées

⚽ Poule F

ASPTT MONTPELLIER 1/LUNEL GC 2

Du 17 septembre 2022

A été inversée**LUNEL GC 2/VENDARGUES PI 1**

Du 8 octobre 2022

A été inversée**LUNEL GC 2/JACOU CLAPIERS FA 1**

Du 3 décembre 2022

A été inversée**U17 AVENIR**

⚽ Poule B

**U.S. BEZIERS 1/ENT MONTBLANC BESSAN 1
PAULHAN ES 1/SAUVIAN FC 2**

Du 9 octobre

Ont été inversées

⚽ Poule D

MEZE STADE FC 1/B. JEUNESSE OL 1

Du 9 octobre 2022

A été inversée

B. JEUNESSE OL 1/ST PARGOIRE FC 1

Du 16 octobre 2022

A été inversée**M. LUNARET NORD 1/MIREVAL AS 1**

Du 3 décembre 2022

A été inversée**U15 AMBITION**

⚽ Poule A

SAUVIAN FC 1/AGDE RCO 2

Du 17 septembre 2022

A été inversée**AGDE RCO 2/CLERMONTAISE 1**

Du 8 octobre 2022

A été inversée**AGDE RCO 2/CORNEILHAN LIGNAN 1**

Du 3 décembre 2022

A été inversée

⚽ Poule B

BALARUC STADE 1/LA PEYRADE OL 1

Du 8 octobre 2022

A été inversée

⚽ Poule C

CASTRIES AV 1/LUNEL GC 2

Du 12 novembre 2022

A été inversée**MAUGUIO CARNON US 1/CASTRIES AV 1**

Du 19 novembre 2022

A été inversée

⚽ Poule D

CASTELNAU CRES FC 2/ASPTT MONTPELLIER 1

Du 8 octobre 2022

A été inversée**ASPTT MONTPELLIER 1/M. ARCEAUX 1**

Du 19 novembre 2022

A été inversée

⚽ Poule E

M. CELLENEUVE 1/ST JEAN VEDAS 1**PIGNAN AS 1/MONTPELLIER HSC 2**

Du 8 octobre

Ont été inversées**U15 AVENIR**

🌀 Poule E

LODEVOIS LARZAC FUTS 1/M. PAILLADE MERCURE 1

Du 17 septembre 2022

Est reportée au week-end du 30 octobre 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Intégration en championnat le 19 septembre 2022)

GIGNAC AS 1/M. PAILLADE MERCURE 1

Du 9 octobre 2022

A été inversée**M. PAILLADE MERCURE 1/M. LEMASSON RC 1**

Du 15 octobre 2022

A été inversée**ST MARTIN LONDRES US 1/ST GELY FESC 2**

Du 3 décembre 2022

A été inversée**FORFAITS****R. DOCKERS SETE 1**

51541.1 - U15 Ambition (B) du 17 septembre 2022

À FRONTIGNAN AS 1

Courriel du 13 septembre 2022

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

B. JEUNESSE OL 1

51656.1 - U15 Avenir (A) du 17 septembre 2022

À LESPIGNAN VENDRES FC 2

Fax du 14 septembre 2022

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

B. JEUNESSE OL 11

51852.1 - U14 Territoriale (A) du 17 septembre 2022
À PIGNAN AS 11

Fax du 14 septembre 2022

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

USLV CIO COURCHAMP 1

51796.1 - U15 Avenir (F) du 17 septembre 2022
À ST MARTIN LONDRES US 2

Courriel du 15 septembre 2022

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

M. LUNARET NORD 1

51485.1 - U17 Avenir (D) du 17 septembre 2022
À MEZE STADE FC 1

Courriel du 16 septembre 2022

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FC PEZENAS 1

51317.1 - U17 Ambition (D) du 17 septembre 2022
Contre CANET AS 1

Courriel du 16 septembre 2022

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FC PEZENAS 11

51853.1 - U14 Territoire (A) du 17 septembre 2022
Contre CLERMONTAISE 11

Courriel du 16 septembre 2022

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

MIREVAL AS 1

51488.1 – U17 Avenir (D) du 17 septembre 2022
À VIL.MAGUELONE 2

Courriel du 16 septembre 2022

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

PRADES LEZ FC 1

51205.1 – U19 Brassage (B) du 17 septembre 2022
À JACOU CLAPIERS FA 1

Courriel du 16 septembre 2022

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

PRADES LEZ FC 1

51822.1 – U15 Avenir (G) du 18 septembre 2022
À S. POINTE COURTE 2

Courriel du 16 septembre 2022

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

SUD HERAULT FO 1

51940.1 – Coupe de l'Hérault U15 du 24 septembre 2022
À PRADES LEZ FC 1

Courriel du 18 septembre 2022

Amende : 28 € (forfait notifié dans les dix jours avant la rencontre en Coupe de l'Hérault)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ST MATHIEU AS 1

51207.1 – U19 Brassage (B) du 17 septembre 2022
À VENDARGUES PI 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu les rapports des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe VENDARGUES PI 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ST MATHIEU AS 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe VENDARGUES PI 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club A.S. ST MATHIEU DE TREVIERS.

S. POINTE COURTE 1

51345.1 - U17 Ambition (E) du 17 septembre 2022
Contre BALARUC STADE 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe BALARUC STADE 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe S. POINTE COURTE 1 avec amende de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe BALARUC STADE 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 30 €

Indemnité kilométrique

10 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club POINTE COURTE A.C. SETE.

FABREGUES AS 1

51542.1 - U15 Ambition (B) du 17 septembre 2022
À BALARUC STADE 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, l'équipe FABREGUES AS 1 alignait moins de huit joueurs sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe FABREGUES AS 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe BALARUC STADE 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club A.S. FABREGUOISE.

LODEVOIS LARZAC FUTSAL 11

51851.1 - U14 Territoire (A)
Contre MAUGUIO CARNON US 11

Vu le planning du District,
Vu le mail du club recevant du 14 septembre 2022 et le mail du service compétitions demandant la confirmation de notification du forfait via la messagerie officielle du club, resté sans réponse,
Vu le mail du club visiteur du 16 septembre 2022 à 21h20 indiquant que l'équipe se déplacerait pas, faute d'horaire notifié,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe LODEVOIS LARZAC FUTS 11 avec amende de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MAUGUIO CARNON US 11 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

LODEVOIS LARZAC FUTS 11

U14 Territoire (A)

Courriel du 19 septembre 2022

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,
Vus les rapports des officiels,
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,
La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

LA PEYRADE OL 1

51544.1 – U15 Ambition (B) du 17 septembre 2022

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

MIREVAL AS 1

51740.1 – U15 Avenir (D) du 17 septembre 2022

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

AGDE RCO 1

51236.1 – U17 Ambition (A) du 18 septembre 2022

MONTAGNAC US 1

51319.1 – U17 Ambition (D) du 18 septembre 2022

LODEVOIS LARZAC FUTS 1

51457.1 – U17 Avenir (C) du 17 septembre 2022

AGDE RCO 2

51513.1 – U15 Ambition (A) du 17 septembre 2022

PIGNAN AS 1

51625.1 – U15 Ambition (E) du 17 septembre 2022

MONTARNAUD AS 1

51737.1 – U15 Avenir (D) du 18 septembre 2022

Si la FMI, la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 4 octobre 2022**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 27 septembre 2022 à 17h30

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Stéphane Cerutti

PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FEMININE

Réunion du mardi 20 septembre 2022

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **MM. Fabrice Garlaschi – Jacques Olivier – Pascal Rousset**

Absents excusés : **MM. Jean Brzozowki - Régis Rubies**

Absents : **MM. Morad Gueddari - Mickael Guillamot**

Le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons la réunion avec les clubs le jeudi 29 septembre 2022 à 18h30.
Afin d'optimiser le temps de la réunion, merci de remplir ce formulaire ;

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=vWdRfNfhZEWywr3Dfe-cnEpYZxrsqTVKlyqudFQ_AQVURFIBWDVRWThUVjBNSVZQRlcxSjBWRDdESC4u

FEMININES U15

Pour donner suite à l'engagement tardif de 3 clubs, le calendrier féminin a été revu.

BR1 : 1 octobre 2022
BR2 : 8 octobre 2022
BR3 : 22 octobre 2022
BR4 : 12 octobre 2022
BR 5 : 19 octobre 2022
BR 6 : 26 novembre 2022
BR 7 : 3 décembre 2022
BR 8 : 10 décembre 2022
BR 9 : 17 décembre 2022

Soit 2 poules, une de 10 équipes et une de 9 équipes regroupées par secteur.

Poule A

COURNONSEC BS 1
ENT ST CLEMENT MONT 1
FC PAS DU LOUP 1
JACOU CLAPIERS FA 1
JUVIGNAC AS 1
LATTES AS 1
LUNEL GC 1
MAURIN FC 1
MONTARNAUD AS 1
US LUNEL 1
10 équipes

Poule B

AGDE RCO 1

AS MEDITERRANEE 34 1

CLERMONTAISE 2

ENT CORNEILHAN LIGNAN 1

FC LAVERUNE 1

FC THONGUE LIBRON 1

FC 3MTDK 1

SETE FC 34 1

ST JEAN VEDAS 1

9 équipes

DESENGAGEMENT

US LUNEL 1

U18F

Courriel du 9/09/2022

Amende : 80 €

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

FC PAS DU LOUP 1

U18F

Courriel du 19/09/2022

Amende : 50 €**FC PAS DU LOUP 1**

Seniors féminines à 8

Courriel du 19/09/2022

Amende : 70 €

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 27 septembre 2022 à 17h.

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire,
Jacques Olivier

PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION ANIMATION

Réunion du mardi 20 septembre 2022

Présidence : **MM. Alain Huc - Gaëtan Odin**

Présents : **MM Mohamed Belmaaziz - Henri Blanc - Thierry Bres - Jean Michel Garcia - Gilbert Malzieu - José Plaza**

Absents excusés : **MM. Benjamin Caruso - Claude Fraysse - Guy Rey**

Absent : **M. Antoine Jemenez**

Le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

SECTION U13

INFORMATION

Suite au mail de l'AS LA GRANDE MOTTE en date du 20/09/2022, demandant l'engagement d'une deuxième équipe U13 en pratique plaisir, la commission répond favorablement à sa demande.

Suite au mail de l'AS PUISSALICON MAGALAS en date du 19/09/2022 demandant l'engagement d'une deuxième équipe U12 au plus bas niveau, la commission répond favorablement à sa demande. Cette équipe intégrera le championnat U12 en novembre. Afin de faire jouer les enfants, elle sera sur les plateaux de la pratique plaisir durant les phases de brassage.

Suite au mail de SO CLARET en date du 14/09/2022, demandant de basculer son équipe U13 plaisir dans le championnat U13 en novembre. La commission répond favorablement à sa demande. Son équipe restera sur les plateaux de la pratique plaisir le temps des brassages.

DESENGAGEMENT

US LUNEL VIEL 1

U12/U13 pratique plaisir

Courriel du 19/09/2022

Amende : 80 €

GS SAINT AUNES 1

U12/U13 pratique plaisir

Courriel du 15/09/2022

Amende : 80 €

AS PIGNAN 3

U12/U13 pratique plaisir

Courriel du 14/09/2022

Amende : 80 €

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 27 septembre 2022.

Les Co-présidents,
Alain Huc
Gaëtan Odin

Le Secrétaire de séance
Henry Blanc

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

REUNION PLENIERE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Président : **M. Michael Talavera**

Présents : **Mme Monique Balsan MM. Arnaud Baert - Ahmed Ben Bouazza -Stephan De Felice - Driss El Bane - Fabien Durante-Malvy - Frédéric Gros - Fabien Martinez - François Ponce - Bernard Velez - Johnny Verstreten - Grégory Vilain**

Participe à la séance : **M. Didier Mas Vice-Président du District**

LES POLES DE LA COMMISSION DE L'ARBITRAGE

- **Pôle « Désignations »**

Les désignations ont commencé autour du 15 août 2022.

Les indisponibilités tardives sont encore peu nombreuses mais elles pourraient s'accroître et générer des difficultés pour le Pôle désignations.

Il est demandé aux arbitres de prendre leurs dispositions pour valider leurs indisponibilités 4 semaines avant la rencontre. Tout retard pourrait avoir pour effet des modifications en cascade et donc impacter de nombreux arbitres.

Les arbitres stagiaires de la promotion « Maurice Saltel » ont été désignés en tant qu'assistants sur le championnat D2 avec des arbitres centraux confirmés afin de les aider à prendre leurs marques.

Grace à l'application de ce mode opératoire provisoire, les compétitions « séniors » ont été couvertes jusqu'à la catégorie D3.

Suite à confirmation de la Commission Médicale Fédérale, les arbitres du District pourront dorénavant officier deux fois au centre pendant le week end (lissage sur deux jours). Cela facilitera la tâche du pôle désignations et permettra de soulager la section « jeunes » qui ne peut pas encore couvrir toutes les catégories.

- **Pôle « Suivi Athlétique et Technique »**

Le nombre d'observateurs formés lors du stage de début de saison n'a pas donné entière satisfaction. Des rattrapages sont en cours et de nombreuses vidéos ont été transmises pour homogénéisation des pratiques. Plus les observateurs sont formés plus les arbitres le seront.

Le suivi technique des arbitres est actif et la première séance a pu être envoyée aux arbitres et les autres le seront à fréquence régulière.

- **Pôle « Administratif et fidélisation »**

La formation « capacitaire en arbitrage » se déroulera à Frontignan le 1^{er} octobre 2022. Vingt-deux personnes sont déjà inscrites.

Les prochaines Formations Initiales des Arbitres se dérouleront les 24, 25 et 26 octobre :

- A JACOU pour le secteur Est
- A CAZOULS-LES-BEZIERS pour le secteur Ouest

Les inscriptions sont accessibles par deux canaux :

- portail clubs pour les clubs

[Portailclubs : Le nouvel outil indispensable pour les clubs ! – LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE \(fff.fr\)](https://portailclubs.ligueoccitanie.fr)

- directement sur le lien ci-après :

[FFF - Connexion](https://fff.fr)

IMPORTANT

La CDA a déjà constaté de nombreuses infractions au Règlement Intérieur (arrivées tardives, tenues négligées, indisponibilités tardives voire absences injustifiées sur les rencontres).

La CDA fait de nombreux efforts pour répondre favorablement aux attentes des arbitres mais une adhésion maximale au projet de communication, d'égalité de traitement et de cohésion est nécessaire.

En attendant le respect de tous, la CDA a donc décidé d'appliquer strictement le Règlement Intérieur par la mise en place des mesures administratives prévues en annexe 1 et ce, en informant à la fois les arbitres et les clubs de ces derniers.

Une communication individuelle sera effectuée deux à trois fois par mois à compter de la semaine 39 (à partir du lundi 26 septembre).

Une communication générale, dans le respect de l'anonymat, sera effectuée dans les prochains procès-verbaux de la CDA.

Le Président,
Michaël Talavera

La Secrétaire,
Monique Balsan



Hérault Sport
vous accompagne à
tous les âges et sur
tous les terrains !



Infos

04.67.67.38.00

Maison départementale des sports «Nelson Mandela»
ZAC pierresvives - 66, Esplanade de l'Égalité
BP 7250 - 34 086 Montpellier Cedex 4
e-mail : info@heraultsport.fr

Sport
Hérault